



COMMUNE DE CUGY / VD

Page d'informations officielles (PIO) n° 1/2018 Janvier 2018

Projection publique du film *Journal de ma tête* d'Ursula Meier

Comme vous le savez peut-être la commune de Cugy a accueilli début 2017 une équipe de tournage d'un téléfilm commandité par la Radio Télévision Suisse (RTS) et Arte : *Journal de ma tête*, réalisé par Ursula Meier, avec Fanny Ardant et Kacey Mottet Klein.

Ce film s'inscrit dans la collection « Ondes de choc », quatre films destinés à la télévision et réalisés par quatre cinéastes suisses. Quatre voyages, dont le point de départ est un fait divers réel survenu en Suisse et dont la ligne d'arrivée se confond avec celle de l'imaginaire.

Afin de présenter aux habitants ce film en avant-première, la commune de Cugy invite la population à une projection publique en présence de la réalisatrice Ursula Meier le

jeudi 8 février 2018 à 20h00 à la Maison villageoise.

La projection est offerte par la Commune, mais au vu du nombre limité de places, une réservation est obligatoire sous (âge minimum conseillé 12 ans) :
www.cugy-vd.ch → *Actualités* → *Inscription projection film*,
ou pour les personnes n'ayant pas d'accès à Internet au : 021 731 22 44.

Synopsis du film *Journal de ma tête*

Quelques minutes avant d'abattre froidement son père et sa mère, Benjamin Feller, un jeune homme de 18 ans apparemment sans histoires, envoie par la Poste à sa professeure de français son journal intime dans lequel il confesse et explique son double meurtre. Ce choix d'associer cette femme à son acte et de la faire plonger malgré elle dans sa chute suit plusieurs mois d'une relation pédagogique qui avait encouragé chez les élèves le journal intime. L'enseignante se retrouve interrogée par la justice, puis bientôt confrontée à ses propres doutes. Et si son goût pour une littérature hantée par les tourments de l'âme humaine l'avait rendue aveugle sur la détresse de son élève et sur ce qui se cachait derrière la prose fiévreuse qu'il lui avait fait lire bien avant son crime ?

Horodateur à l'Espace Cavenettaz

Les places de stationnement de l'Espace Cavenettaz seront payantes dès le 1^{er} février 2018 (lundi-vendredi : 07h00-19h00, samedi : 08h00-17h00). A cet effet, un horodateur a été installé, dont les 30 premières minutes de stationnement resteront cependant offertes.

A titre transitoire, en l'absence de marquage des numéros de place au sol, la place no 1 est à sélectionner systématiquement jusqu'à nouvel avis (voir instructions sur l'appareil). Le ticket émis par l'appareil devra impérativement être placé derrière le pare-brise du véhicule.

La Municipalité



Impôt sur les chiens

Les propriétaires sont tenus d'annoncer à l'Administration communale, rue du Village 13, jusqu'au **20 mars 2018** :

1. les chiens achetés ou reçus en 2017,
2. les chiens nés en 2017 et restés en leur possession,
3. les chiens morts, vendus ou donnés en 2017,
4. les chiens qui n'ont pas encore été annoncés.

Les chiens déjà annoncés en 2017 et restés chez le même propriétaire sont inscrits d'office.

Depuis 1999, il n'est plus obligatoire de vacciner les chiens contre la rage en Suisse. Toutefois, le vaccin est toujours obligatoire pour passer la frontière.

Nous vous rappelons que tout propriétaire d'un chien nouvellement acquis ou d'un chien nouveau-né doit l'identifier au moyen d'une puce électronique mise en place par un vétérinaire.

✂-----

Recensement des chiens au 1^{er} janvier 2018

(à compléter et à renvoyer avec une copie du carnet de votre nouveau chien)

Nom du propriétaire :

Prénom :

Adresse :

Téléphone :

Courriel :

Mobile :

Depuis quand possédez-vous le(s) chien(s) :

1 :

2 :

3 :

1. **Race** :

Né le : Sexe :

Robe :

Nom :

2. **Race** :

Né le : Sexe :

Robe :

Nom :

3. **Race** :

Né le : Sexe :

Robe :

Nom :

Date :

Signature :